



ON CUIT DANS LES CLASSES : COMBIEN DE TEMPS ENCORE ?

Chaque année scolaire, le même refrain se répète dès qu'une vague de chaleur caniculaire frappe notre pays : quelques ventilateurs sont distribués en urgence et des recommandations sont diffusées à la télévision à la veille du baccalauréat. Pourtant, ces mesures ne suffisent plus.

Dans de nombreuses écoles primaires du département du 21, les températures atteignent entre 32 et 34 °C dans les salles de classe. Les bâtiments scolaires, souvent anciens et mal isolés, ne sont plus adaptés aux épisodes de chaleur extrême qui se multiplient. Les élèves et les personnels travaillent dans des conditions devenues insupportables. Même quand une salle "fraîcheur" a été mise en place, la température y monte rapidement et son utilisation reste compliquée pour les écoles accueillant entre 150 et 200 élèves, voire davantage.

En seulement trois jours, La FSU-SNUipp 21 a pris connaissance de 18 signalements dans le registre Santé et Sécurité au Travail (RSST). Des élèves et des personnels qui se sentent mal, certains ont été victimes de malaises et des enfants ont présenté des nausées, des saignements de nez, malgré l'application des recommandations, les ventilateurs et autres... Ces situations ne peuvent plus être considérées comme des incidents isolés.

Les climatiseurs portatifs et les ventilateurs constituent tout au plus des réponses d'urgence, qui n'y suffisent même plus. Ils ne représentent en aucun cas une solution pérenne face à un phénomène qui s'installe durablement et dont les experts annoncent l'intensification dans les années à venir.

Il est temps de sortir du déni. L'Éducation nationale et les collectivités responsables des bâtiments scolaires doivent prendre la mesure de cette nouvelle réalité climatique et engager sans délai des actions ambitieuses : rénovation thermique de certaines écoles, rénovation des cours de récréation, équipements de protection efficaces et révision des modalités de travail en période de fortes chaleurs.

La FSU-SNUipp 21 précise qu'il faut garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves et des conditions de travail respectueuses de la santé des personnels pendant ces canicules.

Le 23 juin 2026